



Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 octobre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 novembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 5 novembre 2018

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Romain DUPEYROU à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Michel PAILLEY, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS

Titulaires absents suppléés :

Stéphanie DELGUTTE par Dominique POUGNARD, Gérard (décédé) GIBault par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Josiane METAYER, Marcel MOINARD, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Romain DUPEYROU, Alain GRIPPON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOÛR, Jean-Pierre MIGAULT, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181113-C40-11-2018-DE
Date de télétransmission : 13/11/2018
Date de réception préfecture : 13/11/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 5 NOVEMBRE 2018

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le recours aux autorisations de programme et crédits de paiement relève d'une volonté d'informer le Conseil d'agglomération de la dimension pluriannuelle des opérations à forts enjeux politiques et financiers.

Cette disposition réglementaire permet de s'affranchir du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Actuellement, la CAN dispose de 6 autorisations de programme :

- 1- AP/CP « PLH 2016-2021 » d'un montant de 24,500 M€
- 2- AP/CP « Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE » d'un montant de 4,800 M€ sur la période 2017-2020,
- 3- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2017-2018 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2021,
- 4- AP/CP « Réhabilitation de la médiathèque Pierre MOINOT » d'un montant de 13,000 M€ sur la période 2017-2021,
- 5- AP/CP « Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy » pour un montant de 20,000 M€ sur la période 2017-2021,
- 6- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°2 d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2018-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégataire auprès du Conseil d'Agglomération qui doit adopter chaque délibération afin de :

- Fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- Approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Un ajustement de crédits est proposé sur les autorisations de programme suivantes :

- Conservatoire Auguste TOLBECQUE lié à une instruction prolongée des autorisations administratives (urbanisme, consultation des marchés de travaux),
- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 et n°2 lié à la programmation et la réalisation décalées des projets communaux,
- Médiathèque Pierre MOINOT lié à l'anticipation des travaux de précurage dans la cadre de la demande de subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité sur la durée d'une opération ;

Considérant que ce mode de gestion autorise la possibilité d'adapter les montants et les durées des programmes ou opérations lors de chaque décision budgétaire ; que le Conseil d'Agglomération a fait le choix conformément à l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales de prévoir les crédits de paiement nécessaires à la couverture des engagements pluriannuels ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe pour les autorisations de programme connaissant un ajustement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

I - Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE : AP n°2017/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 25/09/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2017 (annexe CA 2017)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2018	2019	2020
Répartition des CP après BS 2018	4 800 000	4 345 832	2017-2020	261 417	1 600 000	2 700 000	238 583
Proposition de répartition des CP à la DM n°1 2018	4 800 000	4 345 832	2017-2020	261 417	1 150 000	3 000 000	388 583

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 25/09/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2017 (annexe CA 2017)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
					2018	2019	2020	2021
Répartition des CP après BS 2018	6 000 000	5 279 434	2017-2018	1 104 405	1 500 000	1 800 000	800 000	795 595
Proposition de répartition des CP à la DM n°1 2018	6 000 000	5 279 434	2017-2018	1 104 405	1 200 000	1 800 000	1 100 000	795 595

La période d'engagement reste limitée au terme de 2018. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2021.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181113-C40-11-2018-DE
Date de télétransmission : 13/11/2018
Date de réception préfecture : 13/11/2018

- Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot : AP n° 2017/3

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 25/09/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2017 (annexe CA 2017)	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
					2018	2019	2020	2021
Répartition des CP après BS 2018	13 000 000	1 367 563	2017-2021	215 682	650 000	6 850 000	3 100 000	2 184 318
Proposition de répartition des CP à la DM n°1 2018	13 000 000	1 367 563	2017-2021	215 682	1 067 000	5 500 000	3 500 000	2 717 318

A titre d'information, il est à noter que la CAN s'est vu prénotifier par ses partenaires financiers un montant de subventions de près de 5,100 M€ pour ce projet.

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 25/09/2018	Durée	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS					
				2018	2019	2020	2021	2022	2023
Répartition des CP après BS 2018	6 000 000	397 551	2018-2020	1 500 000	2 000 000	1 500 000	400 000	300 000	300 000
Proposition de répartition des CP à la DM n°1 2018	6 000 000	397 551	2018-2020	1 100 000	2 200 000	1 700 000	600 000	300 000	100 000

La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181113-C40-11-2018-DE
Date de télétransmission : 13/11/2018
Date de réception préfecture : 13/11/2018